

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

**N° CP/2015/232 - Lutte contre la pollution de l'air - Effet de serre - 2312
Association pour la Surveillance et l'Étude de la Pollution
Atmosphérique en Alsace (ASPA) - Subventions pour le
fonctionnement et l'investissement au titre de 2015**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au titre de l'année 2015, à l'Association pour la Surveillance et l'Etude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA - Atmo Alsace) :

- une subvention de 132 000 € pour son fonctionnement,
- une subvention de 14 655 € pour ses investissements propres.

En outre, la commission permanente approuve la convention financière jointe en annexe et autorise le président du Conseil Départemental à signer cette convention.

Les modalités de versement de ces subventions sont prévues par la convention.

Non participation au vote : Monsieur Rémi BERTRAND

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc193942-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 06/07/15